

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2014
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 29 AOUT 2014

Séance : 07 / 2014

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 11 septembre 2014, à 19h00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 29 août 2014.

14 conseillers municipaux étaient présents : Mesdames MOREL, PRUVOST, TURPAIN, PAGES, COISNE, GODESENCE, MANTEN et Messieurs DESSE, CRANKSHAW, LEWEURS, MALY, DECARNIN, DUTHOO, CRESSON.

Absente excusée : Madame LELEU Hélène

Absents excusés : 1

Absents : 0

L'ordre du jour était le suivant :

- 07 / 2014 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 07 / 2014 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 07 / 2014 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire
- 07 / 2014 / 04- * - Election des délégués de RAM
- 07 / 2014 / 05- * - Travaux rue du Moulin Aménagement
- 07 / 2014 / 06- * - AMF Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
- 07 / 2014 / 07- * - Décision Modificative N°2
- 07 / 2014 / 08- * - Délégations au Maire
- 07 / 2014 / 09- * - Arrêté de délégation de M DUTHOO
- 07 / 2014 / 10- * - Election des membres du CCAS
- 07 / 2014 / 11- * - Organisation et fonctionnement des TAP et des activités du mercredi après-midi + tarif pour les personnes extérieures pour les activités du mercredi
- 07 / 2014 / 12- * - Référent au handicap
- 07 / 2014 / 13- * - Compte rendu des différents syndicats
- 07 / 2014 / 14- * - Questions diverses
 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics Artois Comm
 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services du SIADEBP
 - Attribution de la subvention de vidéoprotection
 - Attribution de la subvention amende de police
 - Aide de la FDE
 - Le rallye du Béthunois du 14 septembre
 - L'inauguration de l'école du 20 septembre
 - Le repas des aînés du 19 octobre
 - Le déroulement de la cérémonie du 11 novembre
 - Le loto du 23 novembre du CCAS

07/ 2014 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame GODESENCE Sidonie se propose et est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

07 / 2014 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 12 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

07 / 2014 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président signale qu'il a signé les bons de commande suivants :

1. Achat d'un toner magenta à bureau service direct pour 397,20 € TTC
2. Achat d'un skydôme chez Max Mine pour 617,71 € TTC
3. Achat de la vidéo surveillance à SES pour 4 931,11 € TTC
4. Achat de sacs poubelles et papiers à Entreprise Adaptée de VIMEUX pour 379,20 TTC
5. Achat de peinture à ADP pour 826.63 € TTC
6. Publication de livre de Monsieur FRUCHART à l'Echo du Pas-de-Calais pour 1145 € HT
7. Achat de matériels électriques à YESSS ELECTRIQUE pour 85 € 39
8. Achat de mobilier à RICHEBOURG pour l'école maternelle pour 500 €
9. Achat d'une imprimante à DG BURO 442,37 TTC
10. Commande des écoles : à SEDRAP (52.50 € TTC) pour Mme HUET
SED (149.00 € TTC) pour Mme HUET
LNCU (143.48 € TTC) pour Mme HUET
SEDRAP (142.52 € TTC) pour Mme HUET
NATHAN (164.00 € TTC) pour Mme SIX
ASCO SELDA (128.00 € TTC) pour Mme SIX
PAPETERIE LA VICTOIRE (388.22 € TTC) pour Mme HUET
PAPETERIE LA VICTOIRE (574.37 € TTC) pour Mme BUTOR
PAPETERIE LA VICTOIRE (424.42 € TTC) pour Mme SIX
11. Signature des contrats des animateurs pour le centre aéré de juillet :
Mademoiselle BOULINGUEZ Hélène, Directrice
Madame BILLET Florence, Animatrice BAFA
Mademoiselle LOHEZ Céline, Animatrice BAFA
Mademoiselle DELEPLACE Constance, Animatrice BAFA
Monsieur LASSELIN Loïc, Animateur BAFA
Mademoiselle DUCORNAIT Mélanie, Aide animatrice
Monsieur POTIER Jordan, Aide animateur
12. Changement opérateur téléphonique maintenant SCTT Télécom

07 / 2014 / 04- * - Election des délégués de RAM

Compte tenu de l'absence de Madame LELEU, cette question sera vue lors du prochain conseil.

07 / 2014 / 05- * - Travaux rue du Moulin Aménagement

Monsieur le Président explique que le marché a été passé à la société Eiffage pour la tranche ferme uniquement et que, vu l'ampleur du travail pour la pose de la terre végétale, il a demandé un devis à l'entreprise pour ces travaux supplémentaires. Le montant du devis étant de 9 000€00 HT, monsieur le président demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à passer commande. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et mandatent Monsieur le Président à faire le nécessaire.

Monsieur le Président explique que suite à la réception du chantier, plusieurs grosses flaques d'eau persistaient entre le revêtement de la chaussée et certains accès aux habitations, côté gauche. Les travaux ont donc été réalisés pour un coût supplémentaire de 3 000€. Madame COISNE indique que pour les travaux de la rue du Moulin, il y a donc un coût supplémentaire de 12 000 €. Monsieur le président précise que, lors de l'ouverture des plis, la tranche conditionnelle liée aux plantations et à la pose de la terre végétale dépassait les 30 000€.

Monsieur le Président indique qu'il a reçu l'entreprise PECLET avec Monsieur CRESSON pour avoir un devis pour les plantations de la rue du Moulin. Le devis s'élève à 2 071 € 00 subventionnable à 50% par le Conseil Général (soit 1 035 € 50 pour la commune). Monsieur le Président demande l'autorisation de faire la demande auprès du Conseil Général. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président signale qu'il va demander un devis pour le fleurissement du village. Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que les arbustes seront disponibles à partir de la mi octobre jusque la mi novembre. Monsieur DUTHOO propose aux membres du conseil de convier les habitants de la rue, les membres des associations et peut être d'y associer la population pour que chacun puisse venir planter quelques arbres. Monsieur le Président propose de faire un papier toute boîte et de retenir la date du samedi 8 novembre à 9 H 00.

07 / 2014 / 06- * - AMF Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Monsieur le Président donne lecture de la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Monsieur le Président explique aux membres du conseil que pour la commune de VIEILLE CHAPELLE la dotation de l'Etat va baisser de 5 500 € 00 pour cette année, et propose aux membres du conseil municipal de l'adopter telle que le texte suivant :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de VIEILLE CHAPELLE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics

En outre, la commune de VIEILLE CHAPELLE estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de VIEILLE CHAPELLE soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

07 / 2014 / 07- * - Décision Modificative N°2

CHAPITRE	BP 2014	A DEPLACER	A AJOUTER
A DEPLACER		15 550,00 €	15 550,00 €
6042 Achats prestations service	6 000,00 €	4 500,00 €	
60631 Fournitures d'entretien	2 500,00 €	750,00 €	
60632 Fournitures de petit équipement	9 000,00 €		3 000,00 €
6064 Fournitures administratives	10 000,00 €	4 000,00 €	
6068 Autres matières et fournitures	2 500,00 €	1 000,00 €	
6132 Locations immobilières	500,00 €	500,00 €	
6135 Locations mobilières	3 000,00 €	1 000,00 €	
61521 Entretien des terrains	500,00 €	250,00 €	
61551 Entretien matériel roulant	500,00 €		1 500,00 €
61558 entretien autres biens mobiliers	2 000,00 €	1 000,00 €	
6236 Catalogues et imprimés	4 500,00 €		1 000,00 €
6535 Frais de formation	700,00 €	500,00 €	
6554 contribution aux organismes	14 000,00 €	1 000,00 €	
023 virement à la section d'investissement			10 050,00 €
RECETTES			
7718 Autres produits exceptionnels		1 050,00 €	

INVESTISSEMENT

EIFFAGE COMPTE 2315 DEPENSES 10 139,56 €
 EIFFAGE COMPTE 238 RECETTES 10 138,56 €

Alarme 7 100,00 €
 Terre EIFFAGE 10 800,00 €
 achats de materiels 5 000,00 €
 logiciels article 2051 2 150,00 €

25 050,00 €

subvention amende de police 15 000,00 €

Monsieur le Président présente la décision modificative n°2 qui consiste à dégager 10 050€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Ajouté au 15 000€ de subvention des amendes de police, ceci permet de couvrir toutes les dépenses d'investissement sans toucher à la réserve.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

07 / 2014 / 08- * - Délégations au Maire

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet concernant la délibération du conseil municipal en date du 3 avril ayant pour objet les délégations du conseil municipal au Maire et propose aux membres du conseil municipal de modifier au titre de l'alinéa 20 concernant la ligne de trésorerie à 25 000 € et au titre de l'alinéa 21 de préciser les droits de préemption des fonds de commerces.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont pour 13 voix et une abstention (celle du maire).

07 / 2014 / 09- * - Arrêté de délégation de M DUTHOO

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet concernant l'arrêté de fonction de Monsieur DUTHOO Jean François, 3^{ème} adjoint, en indiquant que Monsieur DUTHOO exercera les fonctions et missions relatives à la mise en œuvre des décisions du conseil municipal en matière d'animation, de culture et de tourisme en cas d'absence de Madame MOREL.

Monsieur le Président propose donc de modifier cet arrêté et demande aux membres du conseil municipal de délibérer.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

07 / 2014 / 10- * - Election des membres du CCAS

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet demandant le mode de scrutin pour les membres appartenant au conseil ont bien été élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et que cela a été fait à bulletin secret.

Les membres extérieurs

Madame SENECHAL Marie Ange, Membre UDAF

Monsieur FLUET Jean Marie, pour l'association « PHARE »

Madame DELEHAYE Marie Paule, pour l'association « Club de Loisirs et des Aînés »

Mademoiselle GEORGE Marie Henriette, pour l'association « Richebourg Solidarité » et responsable de la bibliothèque

Monsieur PRUVOST, pour l'association « Club de Loisirs et des aînés », Président

Madame DUTHOO Virginie, assistante en milieu hospitalier

Madame MOUTON Christine, personne qualifiée

Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal de valider ses informations supplémentaires.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

07 / 2014 / 11- * - Organisation et fonctionnement des TAP et des activités du mercredi après-midi + tarif pour les personnes extérieures pour les activités du mercredi

Monsieur le Président donne la parole à Madame MOREL qui explique qu'avec la nouvelle réforme elle a du revoir le planning de Mesdames CRANKSHAW, GUILLOT, LAROCHE, et BILLET. En moyenne, elles vont faire 30 heures par semaine et les heures supplémentaires qu'elles pourraient être amenées à faire seront récupérées durant les vacances. Madame MOREL explique que Mesdames GUILLOT et LAROCHE vont effectuer moins d'heures de nettoyage et qu'elle a demandé que le nettoyage des tableaux et le balayage des classes soient effectués par le personnel enseignant. Madame MOREL a demandé également à Madame BILLET de nettoyer les pots et pinceaux de peinture. Par contre, le nettoyage des sanitaires continuera à être effectué chaque jour

par le personnel communal.

Madame MOREL explique aux membres du conseil municipal que Mademoiselle BOULINGUEZ Hélène est recrutée comme Directrice de centre pour les activités du mercredi après-midi, de même que Madame BILLET Florence, comme animatrice.

Tarif pour les activités du mercredi après midi pour les personnes extérieures

Monsieur le Président explique que lors de la dernière réunion de conseil, les tarifs pour les activités du mercredi pour les habitants de VIEILLE CHAPELLE avaient été fixés. Par contre, il faut aussi fixer les tarifs pour les personnes extérieures. En effet, quelques enfants de LA COUTURE sont présents le mercredi après-midi.

Monsieur le Président propose d'appliquer les tarifs suivants pour les extérieurs

QF CAF > 1000	5 € 55 / jour par enfant
800 € < QF CAF < 1000 €	5 € 05 / jour par enfant
QFCAF < 800 €	4 € 55 / jour par enfant

Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

Madame MANTEN demande combien d'enfants étaient inscrits le mercredi durant les 2 premières semaines. Il y a eu 7 enfants chaque semaine, mais pas forcément les mêmes.

Les TAP

Madame MOREL indique qu'elle a réussi à recruter plusieurs intervenants : Madame ROUFFIANGE, professeur d'Anglais, Monsieur MORANGE, professeur de sport, Madame BUTOR BLAMONT, pour l'informatique, Madame HUET, pour la danse, Madame SRICK, intervenante pour le théâtre et Mademoiselle FOUBERT comme intervenante en Anglais. Madame MOREL signale qu'il lui a été demandé de l'eau et des gobelets pour les enfants qui viennent du sport.

Madame MOREL signale que, comme il faisait beau, Monsieur MORANGE a fait une course d'orientation.

Monsieur le Président mentionne que les cahiers, les crayons, les feuilles sont achetées par la commune car c'est la municipalité qui est responsable des TAP. Monsieur le Président remercie Madame MOREL pour le travail accompli pour la mise en place des TAP, ce qui a représenté une charge de travail et un investissement important.

Recrutement d'enseignants dans le cadre des activités périscolaires

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la nécessité de rémunérer les enseignants dans le cadre des activités périscolaires.

Vu le décret N°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le décret N°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre.

Vu le décret 66 -787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par les personnels enseignants du premier degré en dehors de leur service normal.

Vu l'arrêté du bulletin officiel N°31 du 2 octobre 2010, fixant le taux de rémunération des heures supplémentaires effectués par certains enseignant pour le compte des collectivités territoriales

Vu les crédits inscrits au budget,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Décide

De fixer la rémunération des enseignants selon les taux maximums en vigueur (applicables au 01/07/2010)

Taux de l'heure d'enseignements

Instituteurs, directeurs d'école élémentaire : 21,61 euros

Professeurs des écoles hors classe : 26,71 euros

Pour les assistants d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe au 8^{ème} échelon

Indice Brut : 585

Indice majoré : 494

07 / 2014 / 12- * - Référent au handicap

Monsieur le Président donne lecture de la lettre d'ARTOIS COMM en date du 2 juillet demandant la désignation d'un référent au handicap, Monsieur le Président demande qui veut en faire partie ? Madame GODESENCE Sidonie se présente. Après vote, Madame GODESENCE Sidonie est élue à l'unanimité.

07 / 2014 / 13- * - Compte rendu des différents syndicats

07 / 2014 / 13.01 le SIADEBP, Monsieur CRANKSHAW Freddy

La réunion a eu lieu le 26 juin dernier elle avait pour objet l'élection du 7^{ème} vice Président, Monsieur LECLERC de LA COUTURE s'est présenté, Monsieur HENNO de FESTUBERT, Monsieur DRUMET de CAMBRIN, Monsieur LEWEURS de VIEILLE CHAPELLE et Monsieur LEFRANCQ de LOCON. A été élu Monsieur HENNO de FESTUBERT.

07 / 2014 / 13.02 Artois Comm, commission hydraulique, Monsieur LEWEURS

Monsieur LEWEURS signale que cette réunion s'est tenue à CALONNE RICOUART, il a eu l'impression que l'on ne s'occupait pas trop des problèmes du Bas Pays. Il a posé la question sur le faucardage de la LAWE, il lui a été répondu que la question était du ressort du SIPAL. Il a été également question de la loi Gemapi qui prévoit la mise en place d'une taxe spéciale égale à 40 euros/habitant.

07 / 2014 / 13.03 Artois comm. Monsieur DESSE

Monsieur le Président signale que Monsieur le Maire de VENDIN a été réélu et que cela entraînera une modification dans la composition des membres élus.

07 / 2014 / 14- * - Questions diverses

07 / 2014 / 14-01 Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics Artois Comm

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics sont disponibles en mairie pour ceux qui veulent le consulter.

07 / 2014 / 14-02 Rapport annuel sur le prix et la qualité des services du SIADEBP

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services du SIADEBP sont disponibles en mairie pour ceux qui désirent le consulter.

07 / 2014 / 14-03 Attribution de la subvention de vidéo protection

Monsieur le Président signale qu'il a reçu la notification d'attribution de la subvention concernant le projet de vidéo protection pour un montant de 1649 €. Monsieur le Président signale que le système sera installé le 24 septembre et qu'il y aura la location de la nacelle à la même date. Monsieur le Président signale aux membres du conseil que seul lui-même et Madame MOREL seront autorisés à visionner les enregistrements.

07 / 2014 / 14-04 Attribution de la subvention amende de police

Monsieur le Président signale que par courrier en date du 22 juillet 2014, Monsieur le Président du Conseil Général lui a octroyé une subvention de 15 000 € sur la répartition du produits 2013 des amendes de police relatives à la circulation routière, pour les travaux de sécurisation de la rue du Moulin.

07 / 2014 / 14-05 Aide de la FDE

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'une subvention de 1676 € lui a été octroyée pour la création d'éclairage public.

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'une subvention de 3500 € lui a été octroyée pour la mise en place d'un système de chauffage aux gaz naturel pour le pôle maternel école des deux rivières.

Monsieur le Président signale que le versement des 72 500 € concernant la construction du pôle maternel des deux rivières a été versé par le conseil général.

07 / 2014 / 14-06 Le rallye du Béthunois du 14 septembre

Madame GODESENCE Sidonie indique aux membres du conseil municipal qu'elle a participé à une réunion en Préfecture du Pas de Calais et qu'il manquait encore 10 arrêtés communaux et qu'apparemment certaines communes n'avaient reçu aucun document du rallye. Monsieur CRESSON signale que les habitants de la rue du vieux château n'ont eu aucun document lui indiquant que leur route était bloquée ce dimanche. Monsieur le Président propose qu'une copie du papier donné aux riverains soit photocopiée et mise dans les boites aux lettres avant dimanche pour les habitants de la rue de la place et de la rue du vieux château.

07 / 2014 / 14-07 L'inauguration de l'école du 20 septembre

Monsieur le Président signale qu'au départ l'inauguration de l'école devait avoir lieu le 20 septembre et que suite à l'inauguration de l'EHPAD de BETHUNE BEUVRY, il serait préférable de bouger la date et de la mettre au samedi suivant. L'inauguration de l'école aura lieu le samedi 27 septembre à 11 H 30, une invitation sera donnée à chaque habitant. Madame COISNE pose la question du panneau « école des deux rivières » à savoir s'il sera remis et où et propose que celui-ci soit remis au niveau de la grille d'entrée de l'école.

07 / 2014 / 14-08 Le repas des aînés du 19 octobre

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que chacun sera invité aux repas des aînés du 19 octobre et demande à chacun d'y participer.

07 / 2014 / 14-09 Le déroulement de la cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal qu'après la cérémonie aux monuments aux morts, il y aura la présentation du livre du Monsieur FRUCHART avec la distribution de son livre à chaque habitant présent.

07 / 2014 / 14-10 Le loto du 23 novembre du CCAS

Monsieur le Président invite les membres du conseil municipal à participer au loto du CCAS le dimanche 23 novembre.

07 / 2014 / 14-11 Délibération contrat pour les animateurs

Nombre de poste d'animateur pour les centres aérés et le mercredi après-midi

Monsieur DESSE Jean-Michel propose le nombre d'animateurs pour le centre aéré de juillet et de la Toussaint ainsi que pour les activités du mercredi après-midi comme suit :

Dans le cadre de l'organisation des centres aérés, Monsieur le Maire propose :

De fixer le tableau des effectifs comme suit :

Session du mercredi après-midi	Session Juillet 2014	Session Toussaint 2014
2 Animateurs et une directrice	6 Animateurs et une directrice	6 Animateurs et une directrice

Les animateurs seront employés sur la base d'un temps complet hebdomadaire ramené au nombre de jours travaillés, correspondants aux jours d'ouverture du centre.

La grille de rémunération (base mensuelle) suivante

Sessions des mercredis après midi, juillet et Toussaint 2014

Animateur diplômé IB 330 IM 316

Pour la directrice IB 487 IM 421

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

07 / 2014 / 14-12 CAF

Monsieur le Président donne lecture du mail de la CAF, indiquant que celle-ci accompagne financièrement les partenaires pour la mise en place d'équipements « petite enfance », « loisirs », « vie locale » et « parentalité » et demande aux membres du conseil municipal de réfléchir, ce qui serait nécessaire pour la commune de VIEILLE CHAPELLE. Monsieur le Président signale que les dossiers de demande doivent être envoyés à la CAF avant le 30 septembre.

07 / 2014 / 14-13 Les diplômés dans l'année

Monsieur le Président signale que pendant la période électorale, il avait été évoqué de récompenser les étudiants ayant un diplôme dans l'année. Madame COISNE demande à partir de quel diplôme. Monsieur le Président lui répond que cela pourrait être à partir du Brevet des collèges. Madame COISNE indique qu'il serait intéressant d'associer le montant de la récompense au niveau du degré des études, de mettre plus pour ceux qui ont des mentions. Monsieur le Président propose de réunir les jeunes la samedi 8 novembre vers 17 H 30. Monsieur le Président propose de passer un papier et de faire un recensement du nombre de réponses avant de faire l'acquisition des cartes cadeaux.

07 / 2014 / 14-14 Modification du règlement de location des salles – poubelles

Monsieur le Président signale que suite à la dernière location, les poubelles n'ont pas été collectées au niveau de l'Espace Avenir, car le tri n'a pas été bien effectué. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de redonner la caution bancaire après le passage des poubelles et d'inclure ce message dans les contrats. Madame PRUVOST demande s'il ne serait pas possible d'accrocher le fonctionnement du lave vaisselle sur le mur. Monsieur le Président lui signale que celui ci est mis dans la cuisine dans une pochette accessible à tous. De même, à la dernière location, il a été constaté que les tables et les chaises étaient sales.

07 / 2014 / 14-15 Taxe d'habitation sur les logements vacants

Monsieur le Président donne lecture du courrier d'Artois comm en date du 4 septembre 2014 indiquant que la commune peut instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants. Monsieur le Président signale que peu de personnes sont concernées et propose de ne pas l'instaurer.

07 / 2014 / 14-16 FDE Taxe sur la consommation finale d'électricité

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire expose les évolutions opérées par la loi du 7 décembre 2010 qui a modifié en profondeur le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité afin notamment de les mettre en conformité avec la directive européenne 2003/96/ce du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

Comme la loi le prévoit la FDE62 qui exerce la compétence d'AODE perçoit la TCCCFE de plein droit à la place de toutes les communes de moins de 2000 habitants.

Depuis l'entrée en application début 2011 de cette loi, le FDE62 reverse la taxe perçue sur le territoire de la commune déduction faite d'un pourcentage de 3% représentation des frais liés à l'exercice de ses missions de contrôle, de gestion et de la constitution d'un fond dédié à des actions de MDE pour l'éclairage public.

Néanmoins, la loi de finances rectificative pour 2014 prévoit désormais la mise en place d'une délibération concordante pour le reversement d'une fraction de la taxe car ce dernier est facultatif en théorie.

La fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE62 et reversée à la commune est de 97% pour 2015.

Ce taux restera applicable tant que les délibérations concordantes ne sont pas modifiées ou rapportées.

Délibération :

Vu l'article 23 de la loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Vu l'article 18 de la loi 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Décide :

- De fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par le FDE62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 97%.

07 / 2014 / 14-17 Tarif location « Espace avenir » pour la location du 18 et du 19 octobre

Monsieur le Président explique que le week-end du 18 et 19 octobre il a deux demandes de location pour l'Espace Avenir. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal d'appliquer le tarif des 2/3 et de ne pas compter le nettoyage, ni pour l'un ni pour l'autre. Monsieur le Président signale qu'il va proposer le tarif de 160 € 00 pour M et Mme MORELLE DELEBARRE et le tarif de 120 € pour le fil de l'ô.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

07 / 2014 / 14-18 Facture de la CUMA

Monsieur le Président signale qu'il a reçu la facture de la CUMA avec un augmentation importante des taux horaires : pour le télescopique JCB, il était de 27€ en 2013, il passe à 50€ en 2014, et pour le tracteur 6630, il était de 27€ en 2013, il passe à 44€ en 2014. Monsieur le Président dit aux membres du conseil municipal qu'il va demander des explications sur cette différence qui n'était pas prévue au budget.

07 / 2014 / 14-19 Internet

Concernant Internet, Artois Comm s'est engagé pour un réseau fibré dans les 5 ans à venir sur les communes de l'agglomération. Reste à définir l'ordre des communes qui seront équipées. La commune de LA COUTURE n'a pas attendu et elle a financé le WIFI MAX pour un montant d'environ 37 000 € 00, pour les zones blanches autour de LA COUTURE (8 Méga maxi). Monsieur le président doit revoir Monsieur GAQUERE rapidement pour discuter des conditions qui permettraient aux personnes de Vieille-Chapelle qui le désirent d'utiliser le WIFI max.

07 / 2014 / 14-20 Remerciement de M et Mme SABRE

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de remerciement de Monsieur et Madame SABRE suite à leur mariage en date du 26 juillet 2014.

07 / 2014 / 14-21 Monsieur MALY

Monsieur MALY signale que VIEILLE CHAPELLE EN FETE s'est très bien déroulé et il tient à préciser que les bénéficiaires sont pour le spectacle de Noël, pour l'achat des jouets et le feu d'artifice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 40.